CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

Règlement numéro 393 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'affectation récréotouristique dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire ainsi qu'à diverses dispositions

---

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 4 avril 2006, du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tingwick a produit une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une partie du lot 5 500 018 du cadastre du Québec afin de compléter un ensemble résidentiel situé dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE pour assurer la rentabilité de l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ce nouveau développement, il y a lieu, pour la municipalité, de faire en sorte qu'il y ait des résidences de chaque côté de la rue à construire;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, notamment à ces derniers :

- « Consolider les zones urbaines existantes »;
- « Regrouper l'ensemble des activités urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation »;
- « Favoriser l'implantation des nouveaux projets à l'intérieur des corridors et des secteurs d'utilité publique existants »;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 4 mars 2015, le Comité consultatif agricole de la MRC d'Arthabaska a recommandé cette modification au Schéma d'aménagement à la condition que les distances séparatrices relatives à l'épandage soient de 55 mètres plutôt que de 75 mètres pour l'agrandissement visé;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 10 mars 2015, la Commission d'aménagement de la MRC d'Arthabaska a recommandé cette modification au Schéma d'aménagement à la condition que les distances séparatrices relatives à l'épandage soient de 55 mètres plutôt que de 75 mètres pour l'agrandissement visé;

ATTENDU QUE dans son avis daté du 11 mars 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) émettait un avis négatif quant à la réduction des distances séparatrices relatives à l'épandage de fumier frais laissée en surface et de lisier par aéroaspersion et invitait la MRC, si elle souhaitait poursuivre ses démarches en ce sens, à démontrer que la diminution des distances séparatrices n'allait pas mettre en péril la cohabitation harmonieuses des usages agricoles et non agricoles;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la MRC a décidé de ne pas réduire les distances séparatrices;

ATTENDU QUE la décision numéro 410418, datée du 29 octobre 2018, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ordonne l'exclusion de sa zone agricole une superficie approximative de 3 380 mètres carrés située dans la Municipalité de Tingwick;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement doit être modifié dans les vingt-quatre mois suivant l'ordonnance de la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'affectation récréotouristique située dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire reconnaît les équipements de portée régionale que sont le camping du Domaine du Lac Cristal et le Club de golf Cristal;

ATTENDU l'orientation « Accroître le développement des activités récréatives et touristiques sur le territoire »;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement doit être modifié afin de permettre un parc aquatique dans l'affectation récréotouristique;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement doit être modifié afin de permettre les activités évènementielles offertes à la population en général;

ATTENDU QUE l'UPA et les Éleveurs de porcs du Québec ont chacun transmis une résolution à la MRC d'Arthabaska afin que soit notamment modifiée la disposition relative au contingentement des élevages à forte charge d'odeur;

ATTENDU QUE la modification à la norme de contingentement permettra à un producteur d'implanter, sur une même propriété, plus d'un élevage à forte charge d'odeur à moins d'un kilomètre l'un de l'autre;

ATTENDU QUE Tourisme Victoriaville et sa région souhaite identifier des circuits de vélos sur route;

ATTENDU QUE le ministère des Transports accepte que les cyclistes empruntent ses routes à la condition que les circuits de vélo sur route soient identifiés au Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les circuits emprunteront des infrastructures existantes;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement sera modifié afin d'identifier un milieu humide comme une aire de conservation sur une partie du lot 5 648 508 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce milieu humide se trouve à l'intérieur de l'affectation urbaine de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE cette identification relève d'une exigence du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska de procéder à la modification de son Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 2 octobre 2018, le Comité consultatif agricole de la MRC d'Arthabaska a recommandé cette modification au Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 9 octobre 2018, la Commission d'aménagement de la MRC d'Arthabaska a recommandé cette modification au Schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'affectation récréotouristique dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire ainsi qu'à diverses dispositions a été adopté par résolution à la session ordinaire du 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE lors de la séance du 28 novembre 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. André Henri et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE lors de la séance du 17 avril 2019, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un second avis de motion a été donné par M. André Henri et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 14 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. André Henri, appuyée par M. David Vincent, il est résolu d'adopter le règlement numéro 393 et qu'il soit décrété par ce règlement les modifications qui suivent au règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, à savoir :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2. L'article 3.6 intitulé « L'affectation récréotouristique » est modifié par :

    a) L'insertion, au premier alinéa, à la huitième ligne et après les mots « du terrain du Club de golf Cristal », des mots *du camping du Domaine du Lac Cristal et du centre aquatique du Domaine du Lac Cristal*;
    b) Par l'insertion, au troisième alinéa, au second paragraphe et après les mots « la propriété occupée par le terrain du Club de golf Cristal », des mots *la propriété occupée par le centre aquatique du Domaine du Lac Cristal*;
    c) Par l'addition au quatrième alinéa et après la dernière phrase, les phrases suivantes : « Sur le site du camping du Domaine du Lac Cristal, le Schéma d'aménagement et de développement permet également un maximum de 15 chalets dans le seul but de diversifier l'offre d'hébergement. Ces chalets sont autorisés conditionnellement à ce qu'ils demeurent rattachés au camping, leur morcellement est donc interdit. ».

LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

3. La note 16 de l'article 7 est modifiée par l'addition des phrases suivantes, et ce, à la fin de la dernière phrase, à savoir : « Sur le site du camping du Domaine du Lac Cristal un maximum de 15 chalets est autorisé dans le seul but de diversifier l'offre d'hébergement. Ces chalets doivent demeurer rattachés au camping du Domaine du Lac Cristal. ».

4. La note 18 de l'article 7 est modifiée :

   a) Par l'insertion, au paragraphe a) et après les mots « les commerces de détail d'article de sport », des mots *et d'articles promotionnels et les activités de restauration*;
   b) Par l'addition, après le paragraphe c., du suivant :

      « d. À l'intérieur de l'affectation récréotouristique, sur les lots 4 477 493 et 4 910 886 du cadastre du Québec, dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire, sont autorisées les activités évènementielles, à titre d'exemple les spectacles de musique, les pièces de théâtre ou les célébrations de la fête nationale, exercées de manière ponctuelle et offertes à la population en général. Ces activités doivent s'exercer en plein air, à l'intérieur d'un bâtiment temporaire ou d'un bâtiment principal existant associé à l'usage récréotouristique du camping ou du golf. ».

5. Le titre de l'article 17 est modifié par la suppression après les mots « Dispositions particulières », des mots « à l'affectation récréotouristique ».

6. L'article 26 intitulé « Distance minimale entre chaque unité d'élevage de porcs » est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

   « Toutefois, lorsqu'il s'agit d'élevages appartenant à un même producteur, cette disposition ne s'applique pas à la condition que ces élevages soient situés sur une seule propriété ou des propriétés contiguës. ».

7. Le titre de la Section IV est modifié par l'ajout à la suite des mots « des affectations rurales sans morcellement » des mots *et des affectations récréotouristiques visées*.

8. Le premier alinéa de l'article 58.1 intitulé « TERRITOIRES VISÉS » est modifié par l'insertion après les mots « des aires d'affectations rurales sans morcellement » des mots *et des affectations récréotouristiques visées*.

9. L'article 58.2 intitulé « MORCELLEMENT INTERDIT » est modifié par l'addition après le premier alinéa, suivant :

   « Sur le site du camping du Domaine du Lac Cristal les chalets sont autorisés dans le seul but de diversifier l'offre d'hébergement et doivent demeurer rattachés au camping. Le morcellement de ces chalets est interdit. ».

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

10. La carte intitulée « Inventaire récréotouristique » est modifiée par le remplacement des réseaux cyclables.

    Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

11. L'annexe cartographique 7 intitulée « Les habitats fauniques » est modifiée :

    a. Par l'ajout, dans le titre de l'annexe, après les mots « Les habitats fauniques », des mots *et des milieux naturels*;
    b. Par l'ajout, dans le titre de la carte de l'annexe 7, après les mots « des habitats fauniques », des mots *et des milieux naturels*;
    c. Par l'ajout à la carte des « Aires de protection des habitats fauniques » du milieu humide se trouvant en partie sur le lot 5 648 508 du cadastre du Québec dans la Ville de Victoriaville.

    Le tout tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent règlement.

12. La carte numéro 8.5 de l'annexe cartographique numéro 8 est modifiée par l'agrandissement du périmètre urbain et de l'affectation urbaine à même l'affectation agricole.

    Le tout tel qu'illustré à l'annexe 3 du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

13. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

(S) ALAIN ST-PIERRE
Préfet

(S) MARIE-EVE MERCIER
Directrice générale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
du règlement numéro 393
adopté le 22 mai 2019

Victoriaville, ce 16 septembre 2020

La directrice générale,

_____
Marie-Eve Mercier

ANNEXE 1

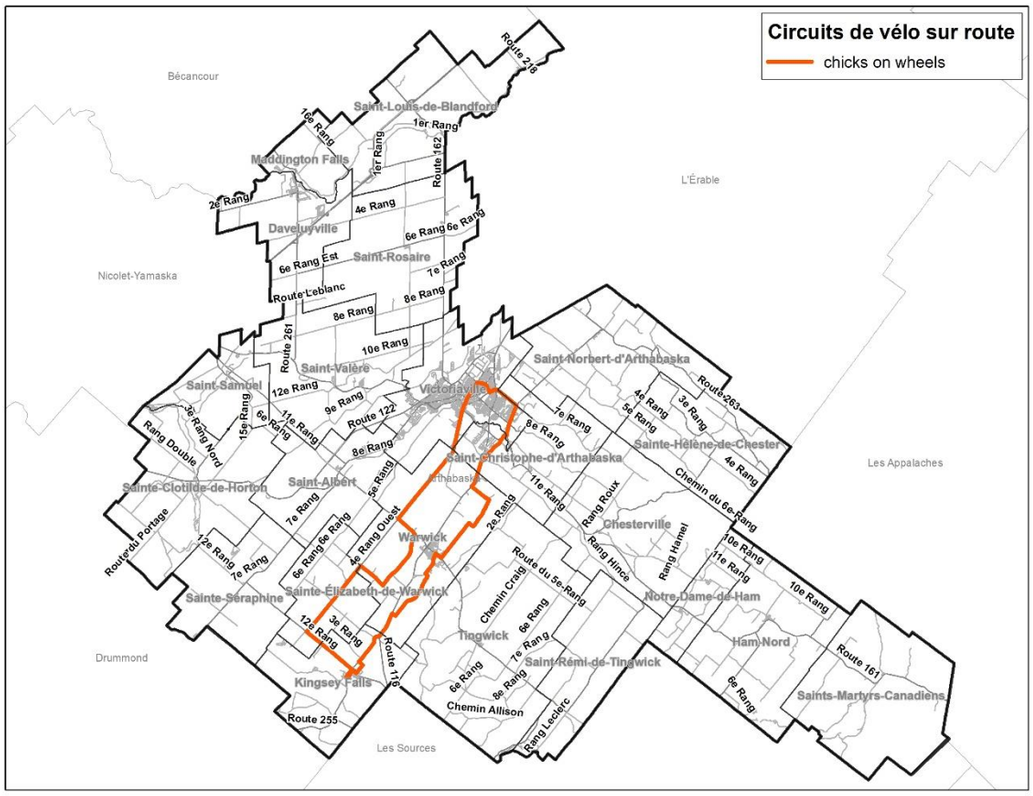
Circuits de vélo sur route
chicks on wheels
Bécancour
Nicolet-Yamaska
L'Érable
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Route Leblanc
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Saint-Albert
Sainte-Clotilde-de-Horton
Warwick
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Sainte-Séraphine
Kingsey Falls
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Chesterville
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 255
Route 116
Route 161
Route 162
Route 122
Route 261
Route 263
Route 218
Rang Double
Route du Portage
Chemin Allison
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Rang Leclerc
Chemin du 6e Rang

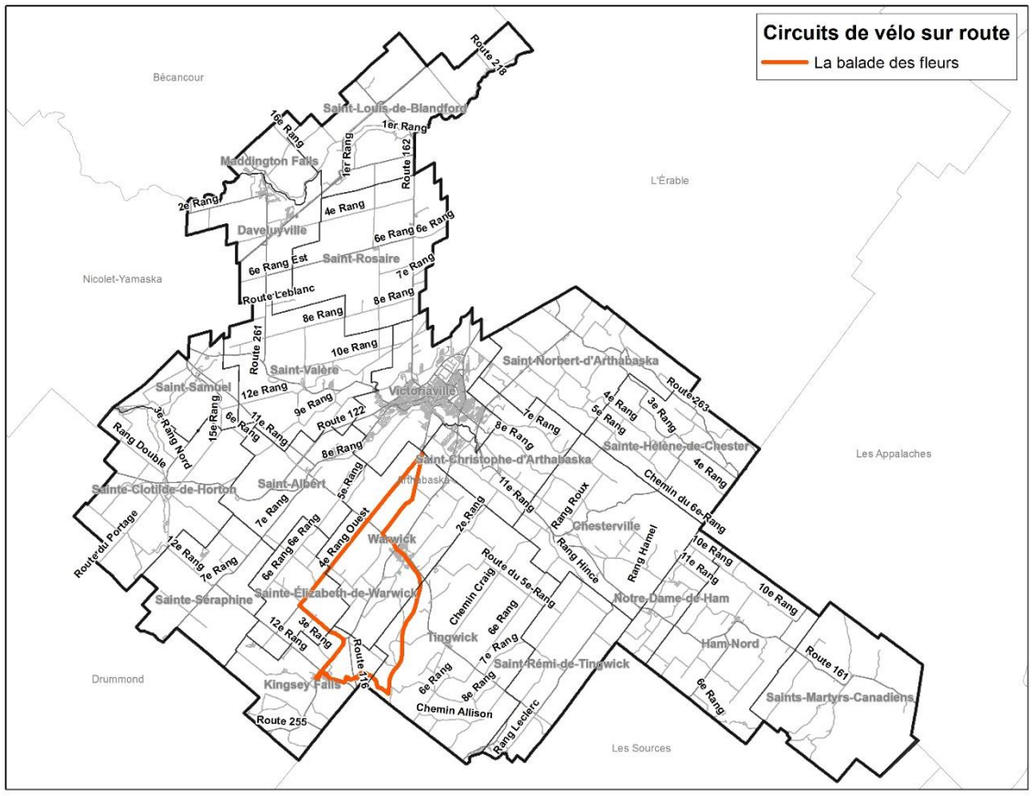
Circuits de vélo sur route
La balade des fleurs
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Arthabaska
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Ham-Nord
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
1er Rang
1er Rang
Route 162
2e Rang
4e Rang
6e Rang 6e Rang
6e Rang Est
7e Rang
Route Leblanc
8e Rang
8e Rang
Route 261
10e Rang
12e Rang
9e Rang
Route 122
15e Rang
11e Rang
3e Rang Nord
Rang Double
8e Rang
5e Rang
7e Rang
12e Rang
7e Rang
6e Rang 6e Rang
4e Rang Ouest
Route du Portage
3e Rang
12e Rang
Route 116
Route 255
Chemin Allison
Rang Leclerc
Chemin Craig
Route du 5e Rang
6e Rang
7e Rang
6e Rang
8e Rang
2e Rang
11e Rang
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Route 263
4e Rang
5e Rang
3e Rang
4e Rang
Chemin du 6e Rang
10e Rang
11e Rang
10e Rang
6e Rang
Route 161

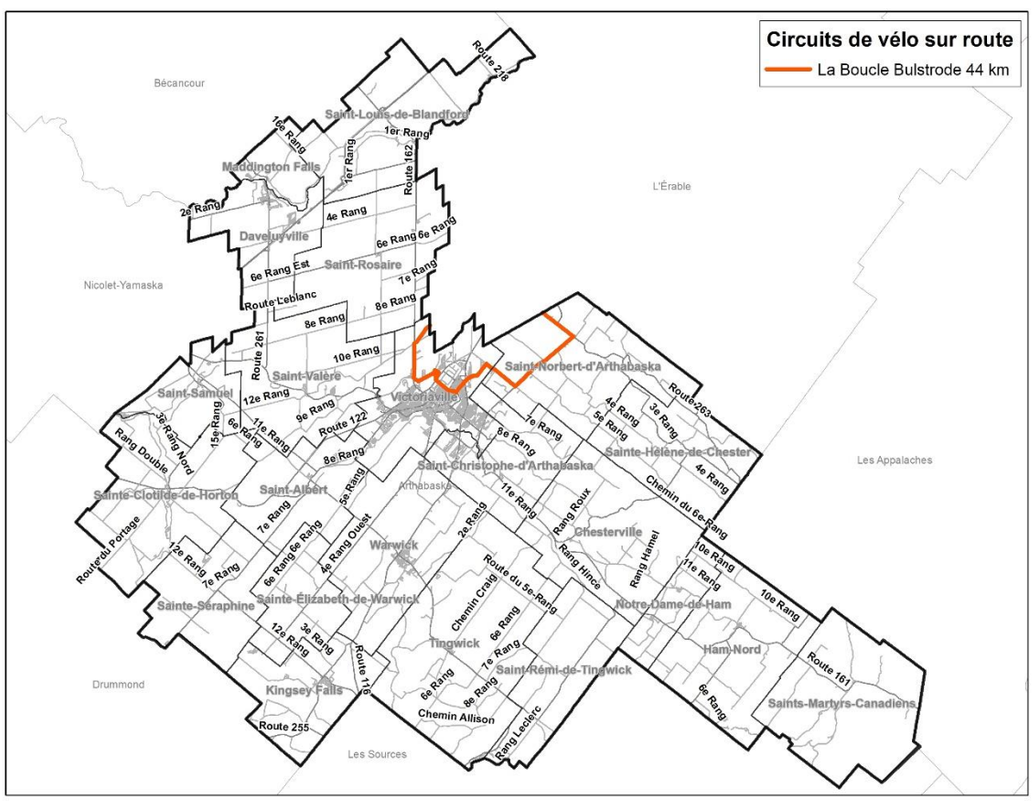
Circuits de vélo sur route
La Boucle Bulstrode 44 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Arthabaska
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Ham-Nord
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
1er Rang
1er Rang
Route 162
2e Rang
4e Rang
6e Rang 6e Rang
6e Rang Est
7e Rang
Route Leblanc
8e Rang
8e Rang
Route 261
10e Rang
12e Rang
9e Rang
Route 122
15e Rang
11e Rang
3e Rang Nord
Rang Double
8e Rang
5e Rang
7e Rang
12e Rang
7e Rang
6e Rang 6e Rang
4e Rang Ouest
Route du Portage
3e Rang
12e Rang
Route 116
Route 255
Chemin Allison
Rang Leclerc
Chemin Craig
Route du 5e Rang
6e Rang
7e Rang
6e Rang
8e Rang
2e Rang
11e Rang
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Route 263
4e Rang
5e Rang
3e Rang
4e Rang
Chemin du 6e Rang
10e Rang
11e Rang
10e Rang
6e Rang
Route 161

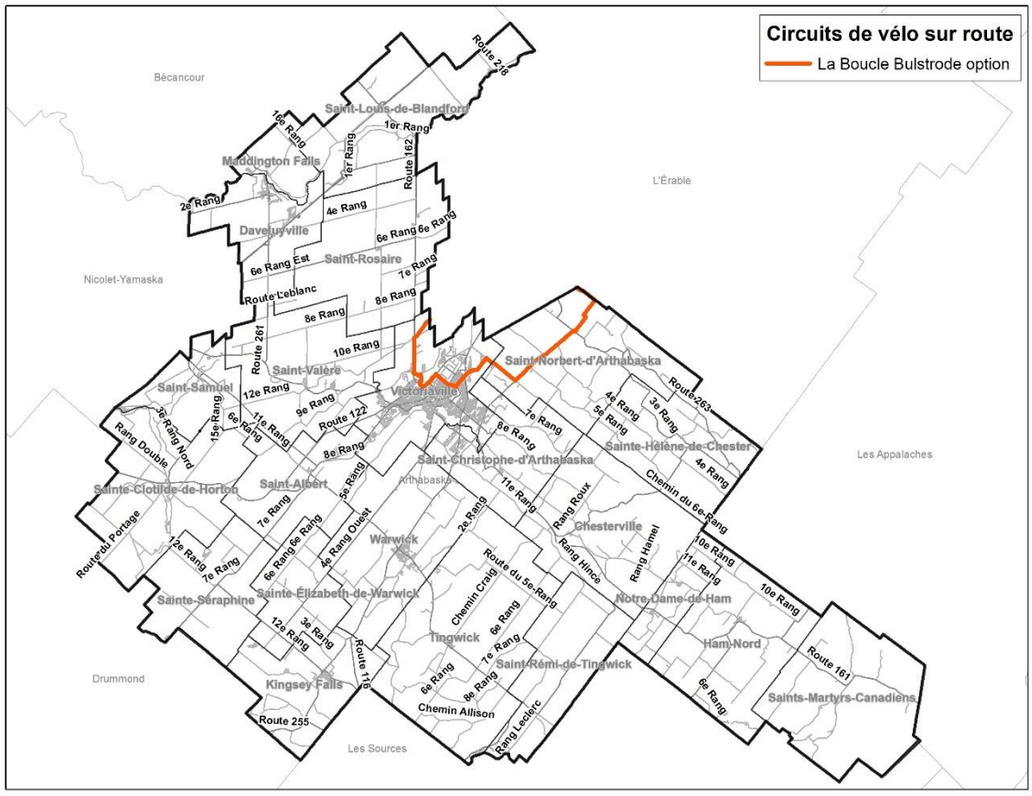
Circuits de vélo sur route
La Boucle Bulstrode option
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Route Leblanc
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Ham-Nord
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Rang Double
Rang Nord
Route du Portage
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Chemin Allison
Rang Leclerc

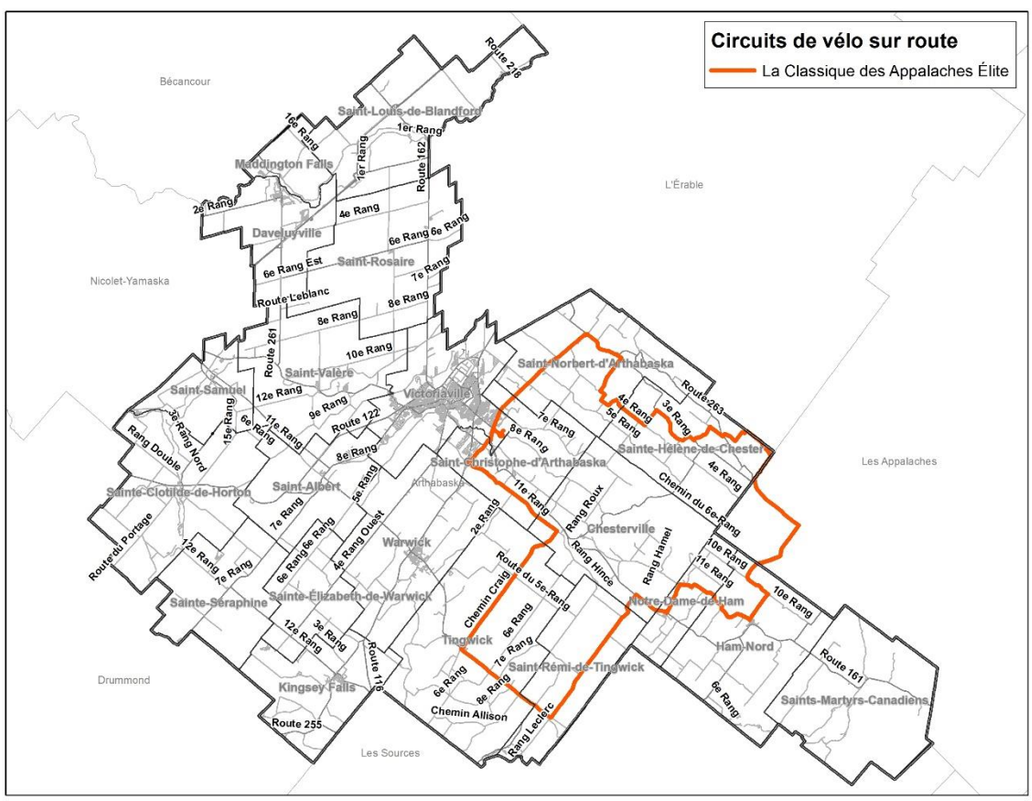
Circuits de vélo sur route
La Classique des Appalaches Élite
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Route Leblanc
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Ham-Nord
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Rang Double
Rang Nord
Route du Portage
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Chemin Allison
Rang Leclerc

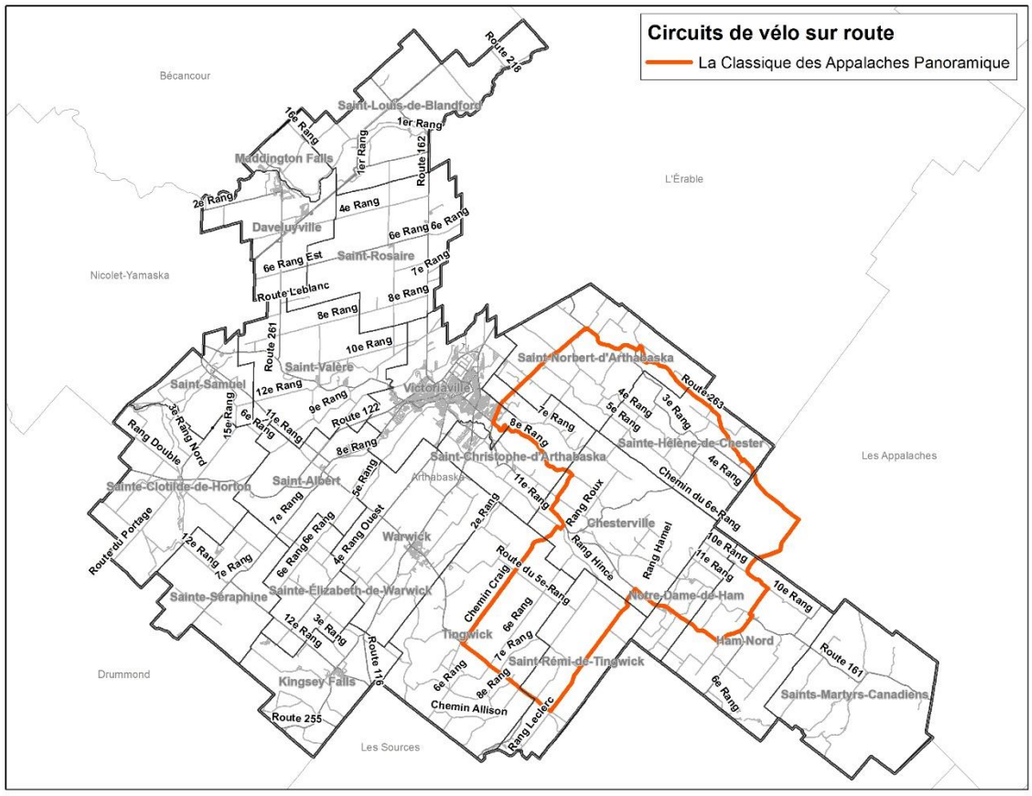
Circuits de vélo sur route
La Classique des Appalaches Panoramique
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 261
Route 122
Route 162
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Ouest
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Rang Leclerc
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Chemin Allison
Chemin du 6e Rang
Route Leblanc
6e Rang Est

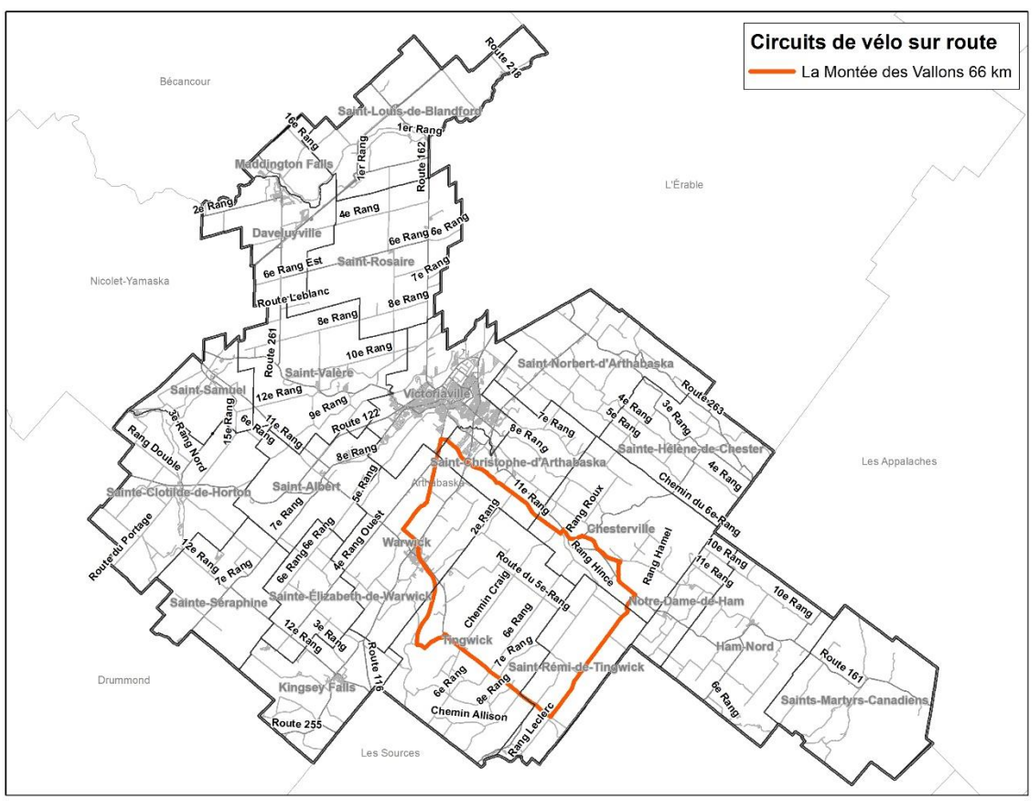
Circuits de vélo sur route
La Montée des Vallons 66 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 261
Route 122
Route 162
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Ouest
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Rang Leclerc
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Chemin Allison
Chemin du 6e Rang
Route Leblanc
6e Rang Est

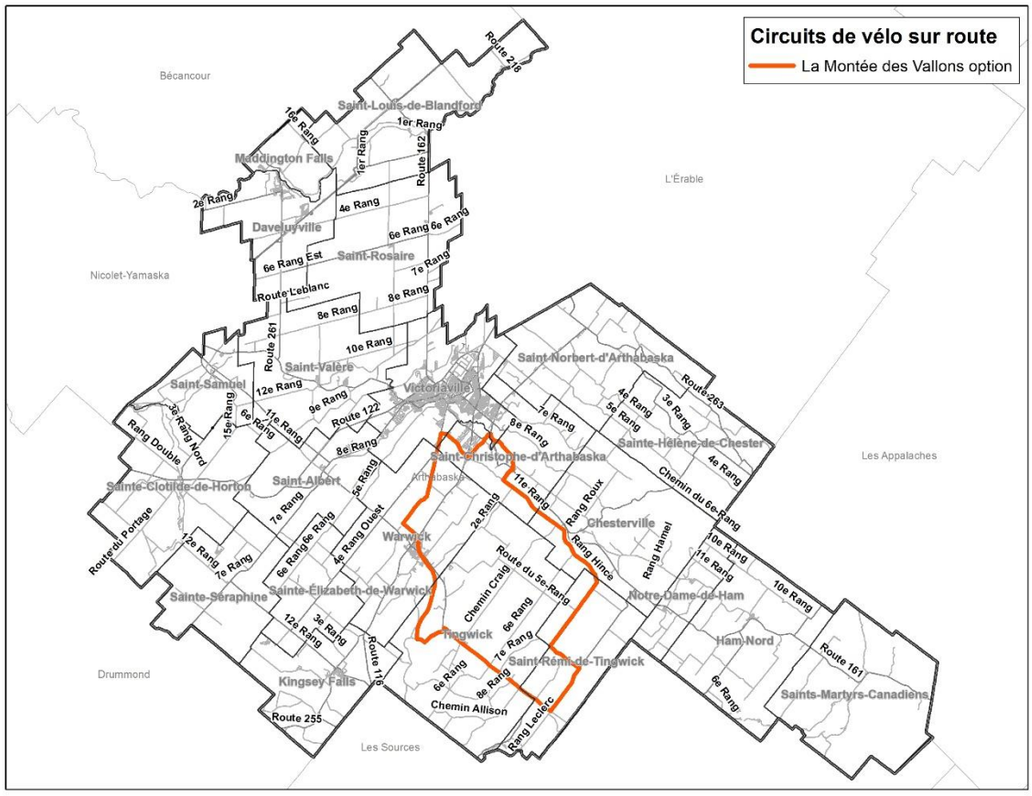
Circuits de vélo sur route
La Montée des Vallons option
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Chesterville
Saint-Albert
Sainte-Clotilde-de-Horton
Warwick
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Sainte-Séraphine
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 216
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
1er Rang
2e Rang
4e Rang
6e Rang
6e Rang Est
7e Rang
8e Rang
10e Rang
12e Rang
9e Rang
11e Rang
15e Rang
3e Rang Nord
Rang Double
Route du Portage
5e Rang
4e Rang Ouest
Route Leblanc
Route du 5e Rang
Chemin Craig
Chemin Allison
Rang Leclerc
Rang Roux
Rang Hinca
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
3e Rang
5e Rang
11e Rang

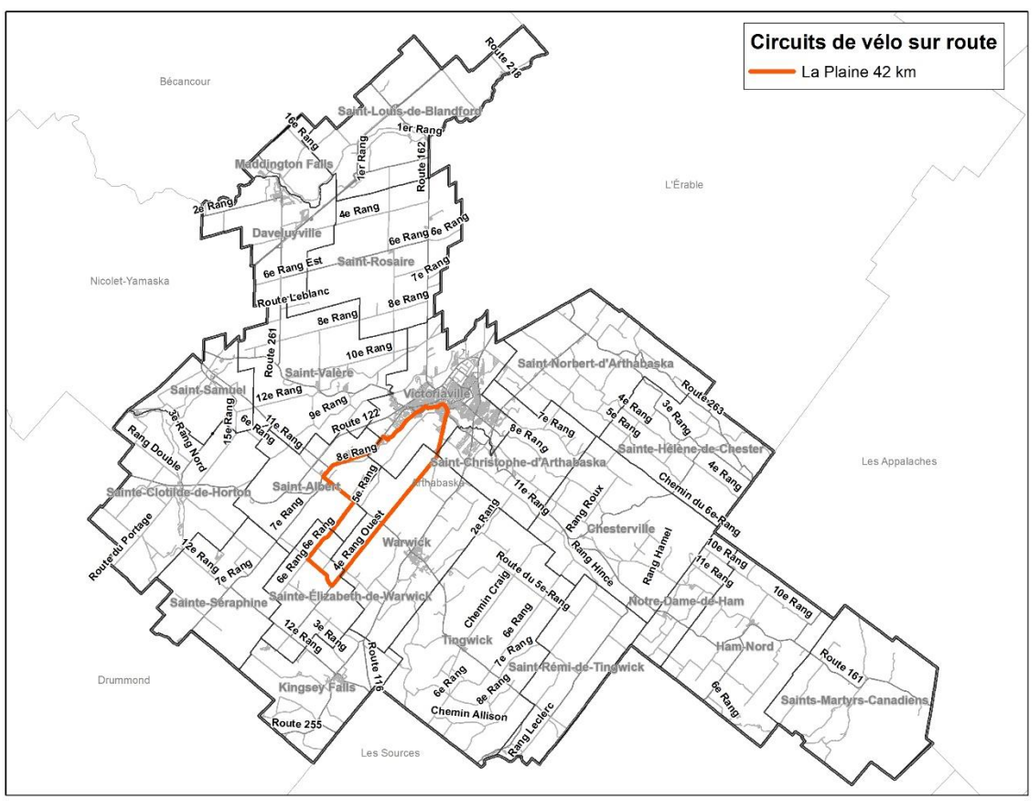
Circuits de vélo sur route
La Plaine 42 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Chesterville
Saint-Albert
Sainte-Clotilde-de-Horton
Warwick
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Sainte-Séraphine
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 216
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
1er Rang
2e Rang
4e Rang
6e Rang
6e Rang Est
7e Rang
8e Rang
10e Rang
12e Rang
9e Rang
11e Rang
15e Rang
3e Rang Nord
Rang Double
Route du Portage
5e Rang
4e Rang Ouest
Route Leblanc
Route du 5e Rang
Chemin Craig
Chemin Allison
Rang Leclerc
Rang Roux
Rang Hinca
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
3e Rang
5e Rang
11e Rang

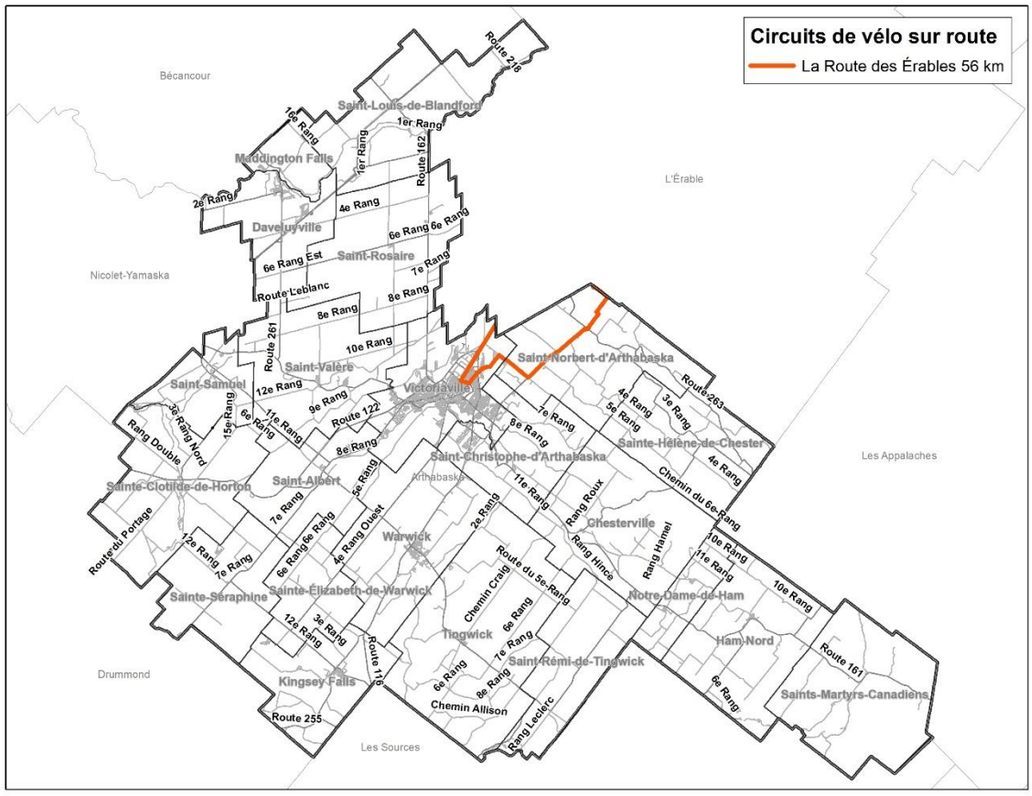
Circuits de vélo sur route
La Route des Érables 56 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 261
Route 122
Route 263
Route 162
Route 161
Route 116
Route 255
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Ouest
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Rang Leclerc
Chemin Allison
Chemin Craig
Chemin du 6e Rang
Route du 5e Rang
Route Leblanc
1er Rang
2e Rang
3e Rang
4e Rang
5e Rang
6e Rang
7e Rang
8e Rang
9e Rang
10e Rang
11e Rang
12e Rang
15e Rang
6e Rang Est

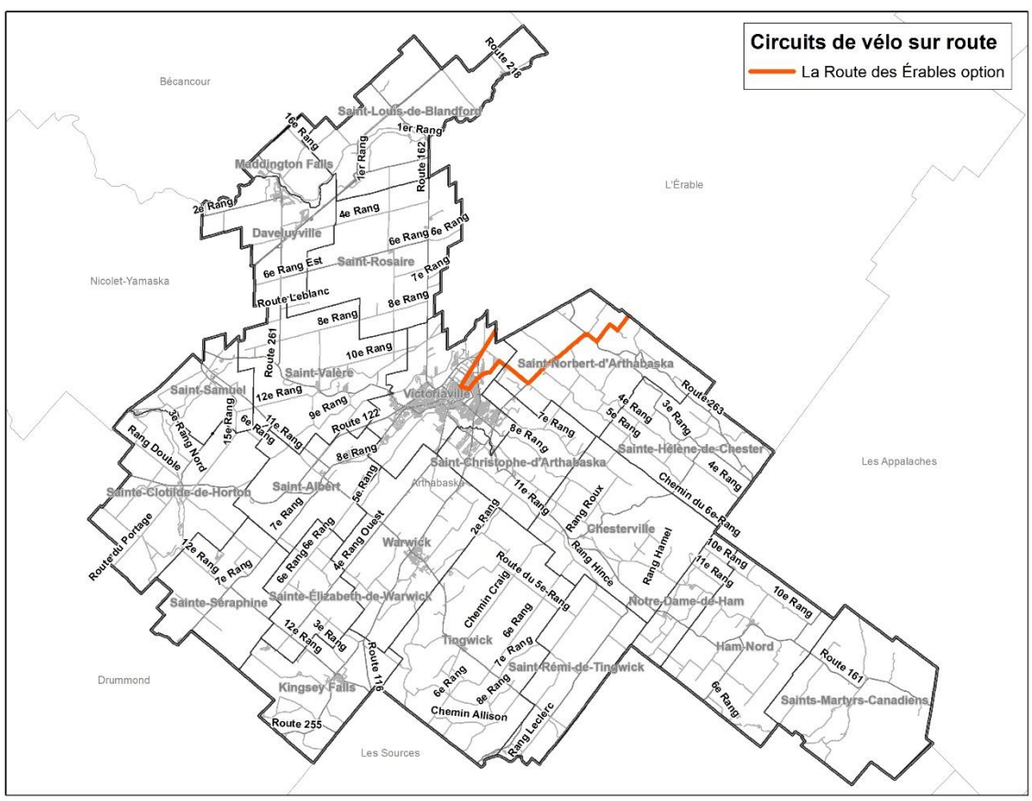
Circuits de vélo sur route
La Route des Érables option
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Saint-Samuel
Victoriaville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Saints-Martyrs-Canadiens
Kingsey Falls
Route 261
Route 122
Route 263
Route 162
Route 161
Route 116
Route 255
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Ouest
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Rang Leclerc
Chemin Allison
Chemin Craig
Chemin du 6e Rang
Route du 5e Rang
Route Leblanc
1er Rang
2e Rang
3e Rang
4e Rang
5e Rang
6e Rang
7e Rang
8e Rang
9e Rang
10e Rang
11e Rang
12e Rang
15e Rang
6e Rang Est

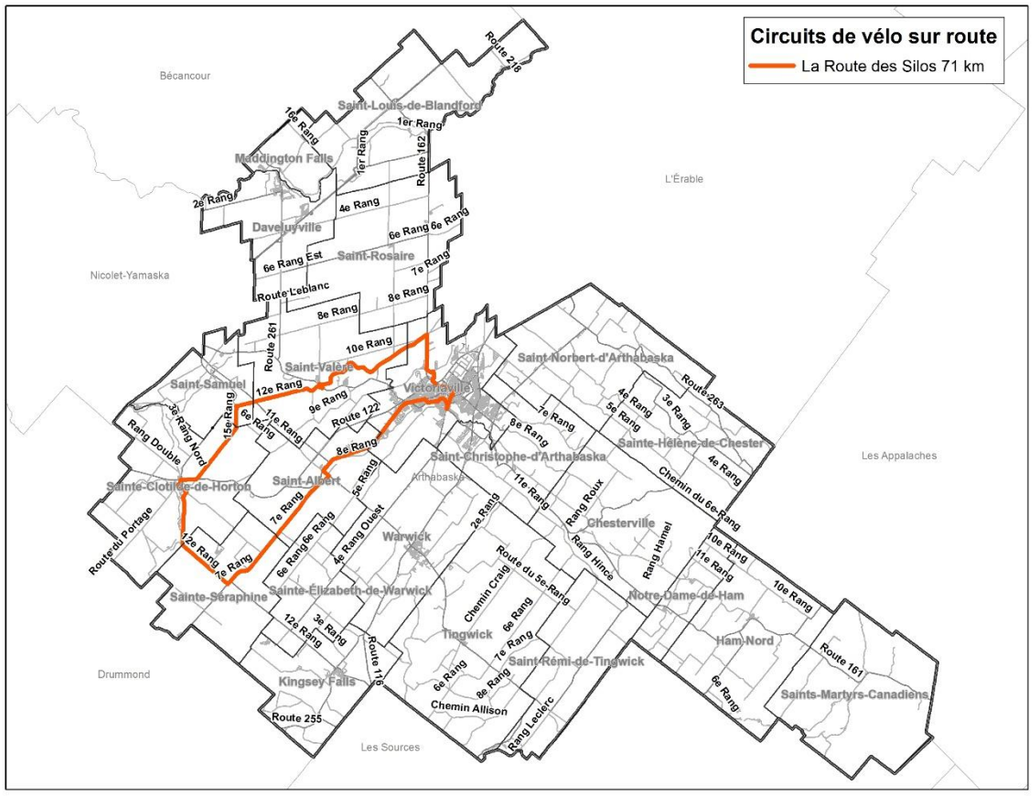
Circuits de vélo sur route
La Route des Silos 71 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 261
Route 162
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route du Portage
Rang Double
3e Rang Nord
Route Leblanc
6e Rang Est
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Route du 5e Rang
Chemin Craig
Chemin Allison
Rang Leclerc

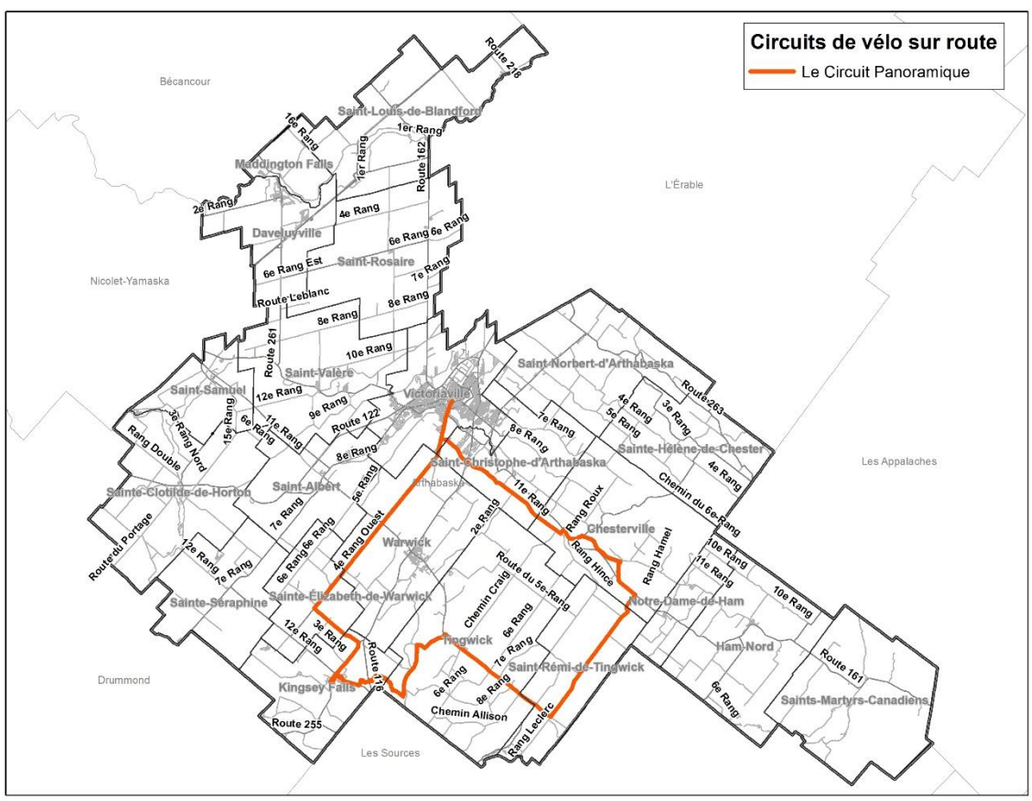
Circuits de vélo sur route
Le Circuit Panoramique
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 261
Route 162
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route du Portage
Rang Double
3e Rang Nord
Route Leblanc
6e Rang Est
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Route du 5e Rang
Chemin Craig
Chemin Allison
Rang Leclerc

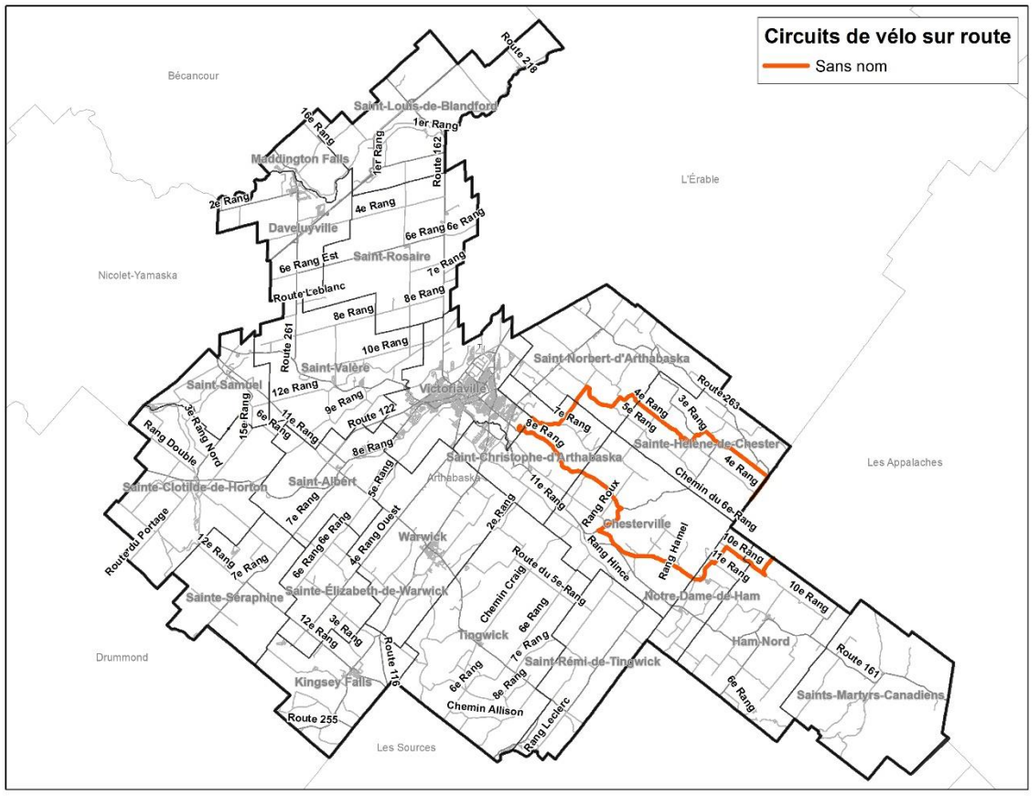
Circuits de vélo sur route
Sans nom
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route Leblanc
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Chemin Allison
Rang Leclerc

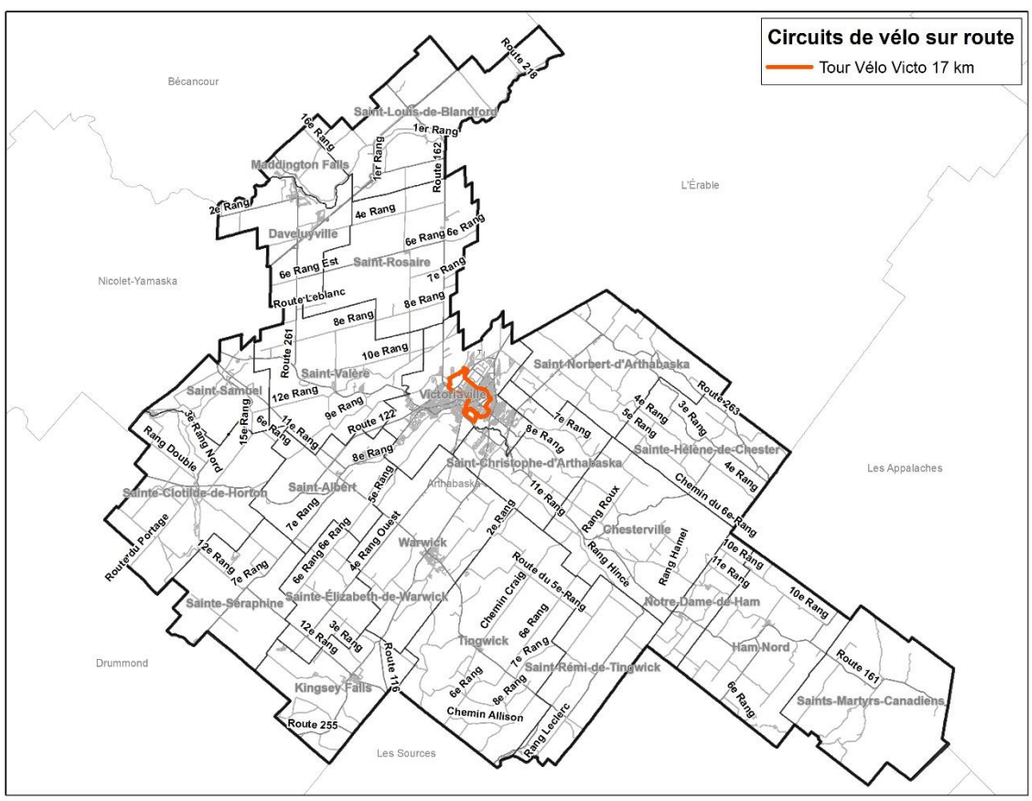
Circuits de vélo sur route
Tour Vélo Victo 17 km
Bécancour
L'Érable
Nicolet-Yamaska
Les Appalaches
Drummond
Les Sources
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington Falls
Daveluyville
Saint-Rosaire
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Samuel
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Arthabaska
Sainte-Clotilde-de-Horton
Saint-Albert
Warwick
Chesterville
Sainte-Séraphine
Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Ham-Nord
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Route 218
Route 162
Route 261
Route 122
Route 263
Route 116
Route 161
Route 255
Route Leblanc
Route du Portage
Rang Double
Rang Nord
Rang Roux
Rang Hince
Rang Hamel
Chemin du 6e Rang
Chemin Craig
Route du 5e Rang
Chemin Allison
Rang Leclerc

ANNEXE 2

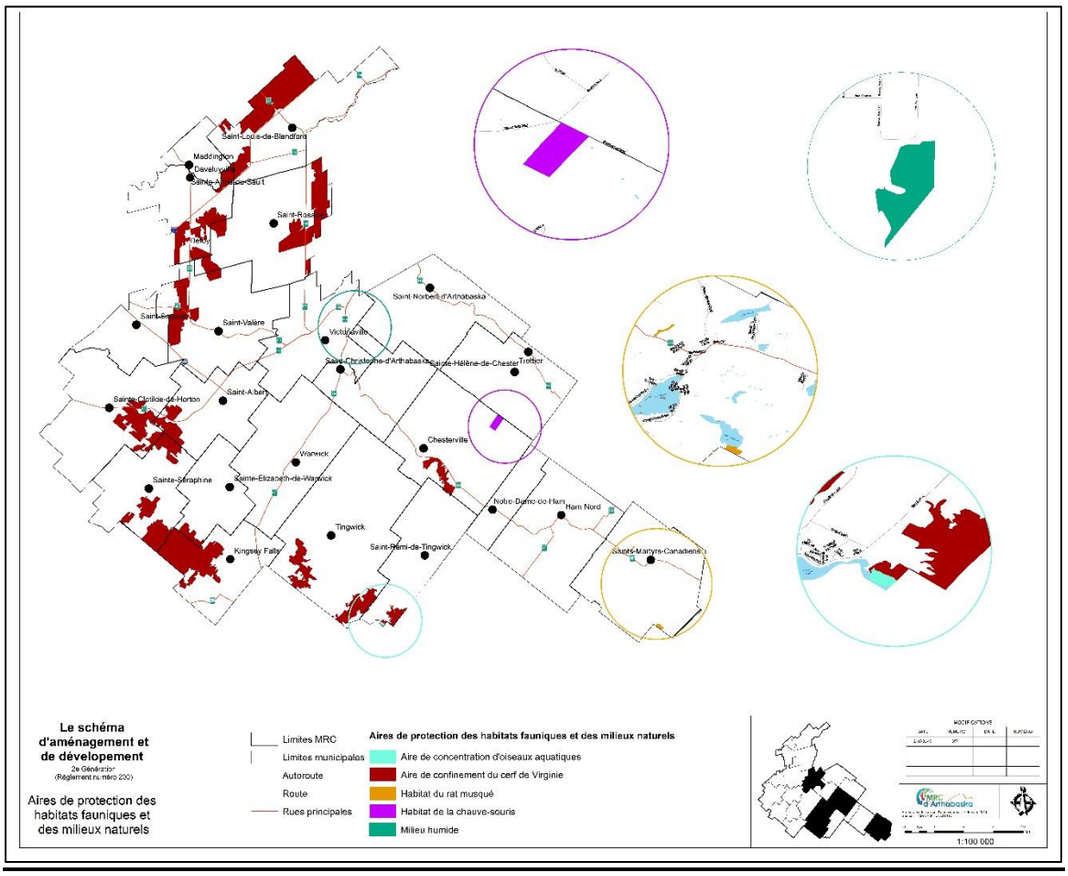
Saint-Louis-de-Blandford
Maddington
Daveluyville
Sainte-Françoise-Saint
Saint-Rosaire
Princeville
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Saint-Valère
Victoriaville
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester
Trottier
Saint-Albert
Sainte-Cécile-de-Horton
Chesterville
Warwick
Sainte-Séraphine
Sainte-Elizabeth-de-Warwick
Notre-Dame-de-Ham
Ham-Nord
Tingwick
Saint-Rémi-de-Tingwick
Kingsey Falls
Saints-Martyrs-Canadiens
Le schéma d'aménagement et de dévelopement
2e Génération
(Règlement numéro 200)
Aires de protection des habitats fauniques et des milieux naturels
Limites MRC
Limites municipales
Autoroute
Route
Rues principales
Aires de protection des habitats fauniques et des milieux naturels
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Aire de confinement du cerf de Virginie
Habitat du rat musqué
Habitat de la chauve-souris
Milieu humide
MODIFICATIONS
1:100 000

ANNEXE 3

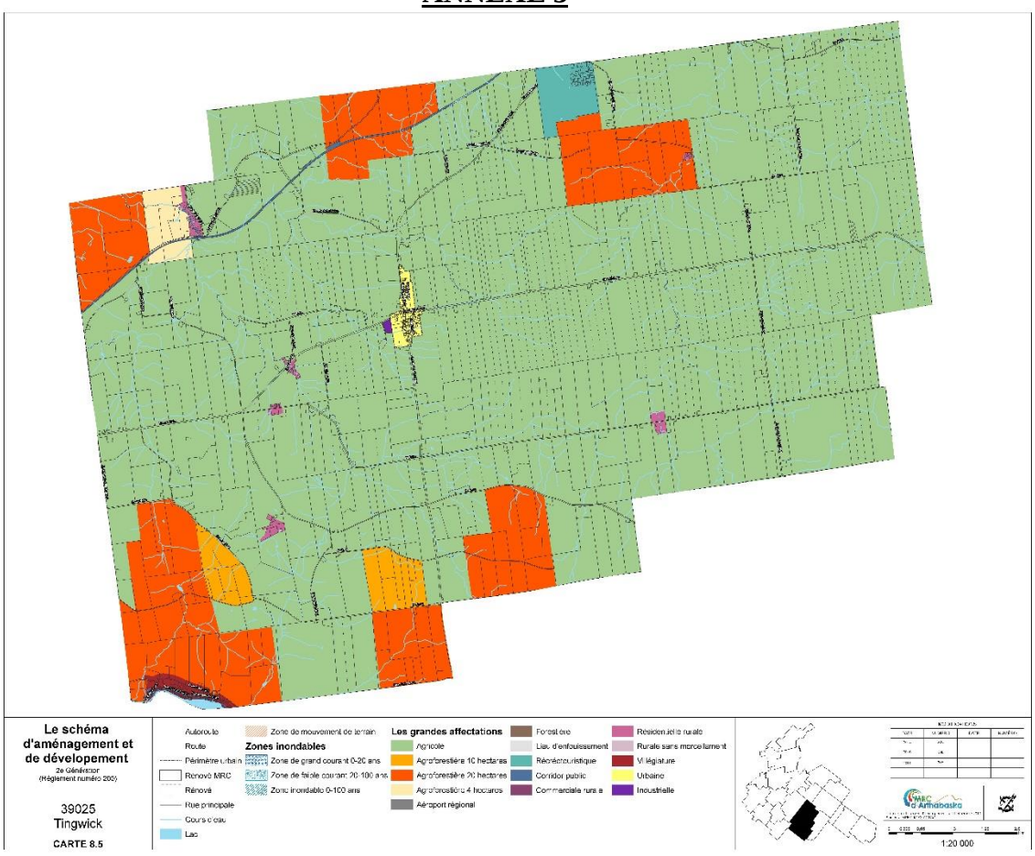
Le schéma d'aménagement et de dévelopement
2e Génération
(Règlement numéro 200)
39025
Tingwick
CARTE 8.5
Autoroute
Route
Périmètre urbain
Renové MRC
Rénové
Rue principale
Cours d'eau
Lac
Zone de mouvement de terrain
Zones inondables
Zone de grand courant 0-20 ans
Zone de faible courant 20-100 ans
Zone inondable 0-100 ans
Les grandes affectations
Agricole
Agro-forestière 10 hectares
Agro-forestière 20 hectares
Agro-forestière 4 hectares
Aéroport régional
Forestière
Lieu d'enfouissement
Récréotouristique
Corridor public
Commerciale rurale
Résidentielle rurale
Rurale sans morcellement
Villégiature
Urbaine
Industrielle
1:20 000